

Interview de Marie-Béatrice Levoux, Présidente de la Fédération des Particuliers Employeurs de France.

"La Fédération des Particuliers Employeurs de France est l'organisme qui accompagne au quotidien les 3,5 millions de particuliers qui emploient près d'1,7 millions salariés à leur domicile"

Quel recrutement ?

La Fédération des Particuliers Employeurs de France est en fait l'organisme qui accompagne au quotidien les 3,5 millions de particuliers qui emploient près d'1,7 millions salariés à leur domicile ; c'est donc un secteur très important qui fait partie du champs des services à la personne et qui porte pratiquement 86% de ce secteur.

Quels profils ?

Aujourd'hui les familles ont trois types de besoins importants ; d'abord accompagner, bien sûr, la garde des enfants ; accompagner également la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et accompagner les personnes en situation de dépendance au domicile. Donc on va retrouver 4 métiers phares : la garde des enfants au domicile des parents, l'assistante maternelle, tous les métiers d'emploi familiaux d'accompagnement d'activités ménagères et petites activités de jardinage et bien sûr l'assistante de vie auprès des personnes en situation de perte d'autonomie, que ce soit en personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

Des perspectives ?

Bien sûr, il y a 2 types de perspectives : La première c'est du volume d'emploi. On peut trouver plusieurs particuliers, se créer une activité choisie au plus près de chez soi et puis il y a des perspectives importantes en terme de structuration du secteur, de modernisation puisque, il faut le savoir, l'ensemble des salariés du secteur des emplois de la famille sont couverts par des conventions collectives, qu'il y a de la protection sociale, qu'il y a de la formation professionnelle, qu'on peut par la validation des acquis de l'expérience obtenir un diplôme.

Comment postuler ?

Alors déjà ce sont des emplois dits de proximité donc le bouche à oreille, la relation de voisinage continuent à être important dans ce secteur pour trouver un emploi. Ensuite, bien sûr on peut s'adresser à l'agence Pôle Emploi. Puis dernier point, on peut également déposer une offre sur www.particulieremploi.fr, qui permet de mettre en relation de manière tout à fait spécifique ces emplois de la famille avec des salariés qui cherchent des compléments d'heures ou avec des demandeurs d'emploi qui veulent rentrer dans le secteur.

Publié le 18 mai 2010

[Cliquez ici pour voir la vidéo](#)